



PLAN DE REPRISE D'ACTIVITES

Agro-Bio-Campus Davayé 2

septembre 2021

Les grands principes appliqués à cette rentrée :

- *accueil de tous les élèves et étudiants.*
- *respect des gestes barrière : port du masque à l'intérieur des bâtiments, gel hydro-alcoolique mis à disposition dans toutes les classes, distanciation entre les élèves à l'intérieur des locaux*
- *horaires du self aménagés avec un passage par classe*
- *si un élève est déclaré positif, il est isolé 10 jours, et les cas-contacts non-vaccinés le sont également (7 jours)*

Comme avant la crise, les classes seront fermées pendant le temps de midi et aux récréations, en incitant les élèves à aller au maximum dehors.

L'aération des salles de classes devra être systématique à chaque pause.

Pas de changement dans le fonctionnement de l'internat. Le port du masque est systématique dès lors que l'on sort de sa chambre.



AGRO BIO CAMPUS DAVAYÉ
EPLEFPA de MACON-DAVAYÉ
43 rue des Poncétys 71960 DAVAYÉ
Téléphone 03.85.33.56.00 – Télécopie 03.85.35.86.91
E mail : epl.davaye@educagri.fr
www.abcdavaye.com



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Contexte

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020, et depuis le 2 mars 2020 pour certaines zones touchées par l'épidémie.

Au 1^{er} septembre 2020, un nouveau PRA a été mis en œuvre, avec une doctrine allégée, tenant compte à l'époque de la circulation du virus, mais aussi de l'avancée des données scientifiques disponibles.

Au 9 novembre 2020, un nouveau protocole renforcé a été mis en place dans les écoles, ajusté à nouveau lors de la rentrée de janvier 2021.

Au 3 mai, de nouvelles mesures ont été prises pour se parer à la 3^{ème} vague.

Pour cette rentrée du 2 septembre, il convient désormais de lutter contre la 4^{ème} vague, mais avec une population d'ores et déjà vaccinée à 74%, chiffre identique en Saône-et-Loire en ce qui concerne les 12/17ans.

Le cadre sanitaire pour le fonctionnement des établissements scolaires du MENJS en vigueur pour l'année scolaire 2021/2022 s'applique au MAA. Il prévoit 4 niveaux de gradation, des mesures pouvant impacter le fonctionnement des Etablissements :

Niveau 1 : niveau vert : accueil en présentiel de tous

Niveau 2 : niveau jaune: accueil en présentiel de tous (distanciation EPS, limitation du brassage,, stabilisation des groupes au self)

Niveau 3 : niveau orange : hybridation possible au lycée lorsque la configuration de l'Etablissement le nécessite (en particulier, lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne application de mesures prévues par le cadre sanitaire)

Niveau 4 : niveau rouge : hybridation systématique au lycée et pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}, avec une limitation des effectifs à 50%

Le gouvernement a annoncé une reprise normale des cours pour le 2 septembre, avec une présentation du protocole sanitaire le mercredi 26 août par M. Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education Nationale. Le Ministre de l'Agriculture, M. Julien DENORMANDIE reprend les mêmes consignes pour l'enseignement agricole.

Ce document a vocation à être évolutif tout au long de la période de l'année scolaire. Il applique à ce stade les recommandations du niveau 2 (jaune)

Il peut aussi faire l'objet d'amendements urgents locaux sur décision du Préfet et/ou de l'Agence Régionale de Santé.

Il est aussi rappelé que le Registre de Sécurité de l'Etablissement, ainsi que le Registre des Dangers Graves et Imminents est disponible pour chaque personnel et chaque parent (ceux-ci peuvent aussi communiquer leurs remarques par mail). Ils se situent dans le bureau de l'accueil du LEGTA.

Le Directeur de l'EPLEFPA , JP LACHAIZE

1. Les principes généraux de prévention d'exposition

Le socle de mesures préventives repose sur les principes généraux suivants :

Le port du masque « grand public » (ou à usage médical pour les personnes à risque de forme grave) **est obligatoire partout et tout le temps, à l'intérieur de l'Etablissement.**

Cela signifie que l'utilisation des locaux, et notamment des salles de cours est possible partout.

Nombre de masque par jour :

Externe : 1 par demi-journée

Demi-pensionnaire : 2 par jour

Interne : 10 pour la semaine

Prévoir un sac pour les masques usagés.

La distanciation physique : la distance d'un mètre (espace latéral ou en face à face) entre deux personnes doit rester une cible à respecter. La règle de distanciation physique (2m entre chaque personne), permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et par gouttelettes. C'est notamment le cas au self, dans les cours d'EPS, et dans les chambres d'internat.

L'organisation globale de l'Etablissement doit permettre de faire respecter ce principe en tout point, notamment dans les allées et venues des personnels et stagiaires.

- **La gestion des flux** : les regroupements et les croisements trop importants sont à éviter. L'attribution d'une salle par classe à l'exception des salles de cours spécialisées reste une mesure à retenir, si possible.

En ce qui concerne le LEGTA, le tableau ci-dessous récapitule la répartition des salles de classes :

Classes	Salles classes entières	Salles dédoublement
1G	Salle 24	Salle 24
1 PRO CV	Salle 25	Salle 20
1 PRO VV		
STAV1	Salle 2	Salle 201
2GT	Salle 28	Salle 201
		Salle 202
2 PRO CV	Salle 26	Salle 201 / 20
2 PRO VV		
3EA	Salle 3	Salle 3
BTS TSMA	Salle atelier 1	Salle atelier 1
BTSA 1 TC	Salle 21	Salles 113 / 201 / 202
BTSA 1 VO	Salle rez-de-vigne	
BTSA 2 TC		Salles 113 / 202
BTSA 2 VO		
Term G	Salle 27	Salle 27
T PRO CV	Salle 23	Salle 27 / 3 / 113
T PRO VV		
Term STAV	Salle 22	Salle 22 / 202

Pour le CFPPA, chaque groupe a déjà sa propre salle de classe.

- **Le respect par tous les personnels et les apprenants des gestes barrière:** hygiène des mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main, éviter les contacts (poignées de main, embrassades).
L'hygiène des mains : de préférence, lavage des mains à l'eau et au savon avec mise à disposition de serviettes à usage unique (dont l'accès doit être facilité notamment à proximité de la restauration, des ateliers pédagogiques, de l'exploitation agricole), à défaut, par une friction avec solution hydro-alcoolique répondant aux normes en vigueur.

En ce qui concerne l'usage du téléphone portable, nous ne pouvons pas remettre l'ancien système en place pour non-respect des gestes barrière (collecte des téléphones dans un box prévu à cet effet). Chaque élève doit donc ranger son téléphone au fond de son cartable en position éteinte. Chaque élève surpris à manipuler son téléphone portable en classe se le verra automatiquement confisqué.

- **L'aération-ventilation des locaux** : prévoir une aération régulière des locaux 15 minutes au minimum matin et soir et toutes les heures dans les salles de classes.. S'assurer du bon fonctionnement et de l'entretien régulier des systèmes de ventilation mécanique contrôlée (VMC).
- **Les récréations** : dans la mesure du possible, les récréations se feront en décalé, notamment lorsqu'il s'agit de temps de séances de 2h.

Les salles de classes seront tenues fermées tout au long de la journée, et ouvertes uniquement par les enseignants (sauf pour les inter-cours). Cela nécessite le respect strict des horaires, afin d'éviter les brassages entre classes et le non-respect de la distanciation.

- **Le nettoyage et la désinfection des locaux** : organiser le suivi et la mise en œuvre d'un nettoyage de routine une fois par jour. Une réunion technique d'information et de coordination est mise en œuvre par le gestionnaire d'ABC Davayé et ce, hebdomadairement. (Voir le détail des mesures dans la fiche *nettoyage/désinfection* modifiée)

Pour les ateliers technologiques et les travaux pratiques, il convient d'organiser le suivi et la mise en œuvre du nettoyage quotidien du matériel pédagogique et des équipements de travail utilisés par les apprenants (à la fin du dernier cours). Les enseignants formateurs veilleront au nettoyage des mains à l'eau et au savon au minimum en début et fin de cours.

- **La communication, l'information et la formation** à destination des personnels, des apprenants et des parents.

La communication numérique reste privilégiée, car il s'agit de la plus rapide, mais elle rencontre 2 écueils :

- L'accès à internet n'est pas possible pour tout le monde
- Tous les parents n'ont pas le réflexe de consulter leurs mails et/ou l'ENT ECLAT.

Une information de la mise en œuvre de ce PRA sera envoyée à tous les parents (via le site internet dans un premier temps, puis par ECLAT par la suite), et présentés le jour de la rentrée. Une formation aux gestes barrière, au port du masque, au respect de la distanciation sera faite aux apprenants à la rentrée. L'information et la communication sur le virus peut aussi se faire sur les plate-formes numériques dédiées telles que l'e-formation « agir face au virus COVID 19 », ainsi que l'application ludo-éducatives « tous caps »

La limitation du brassage des apprenants

Il s'agit d'un principe de base, mais sans doute le plus difficile à mettre en œuvre.

CIRCULATION : bâtiment LEGTA

Il n'y a pas de mise en place d'un plan de circulation particulier sur le niveau 2.

Pause : entre deux cours, les élèves pourront rester dans leur salle de classe, en veillant à bien aérer durant le temps de pause. **Mais en aucun cas ils ne stationnent dans les couloirs.** L'objectif étant bien entendu d'éviter les croisements simultanés.

Pour le CFPPA, pas de plan de circulation particulier.

Continuité pédagogique

En cas d'élève ou stagiaire positif, la classe n'est pas fermée, mais la continuité pédagogique doit être mise en œuvre pour les apprenants positifs, et les apprenants cas-contacts non-vaccinés. Les consignes et les éléments de cours de la journée sont alors mis par les enseignants sur ECLAT pour le lycée ou sur GESTIBASE pour les stagiaires.

Sorties scolaires

Les sorties scolaires sont autorisées, mais sous réserves des modalités d'accueil du lieu visité (exploitation, cinéma, musée, etc...) Si le pass sanitaire est exigé, l'élève ou le stagiaire ne disposant pas de ce pass ne pourra pas faire la sortie avec ses camarades. L'apprenant sera alors tenu de rester au lycée ou au CFPPA.

Pratique de l'EPS

Pour le niveau jaune, les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, indisponibilités des installations, etc...), une distanciation de 2m est respectée.

Vaccination des 12/17 ans

A cette rentrée, il convient d'inciter au maximum à la vaccination, meilleure arme contre le COVID. Une campagne de vaccination sera mise en place dans le courant du mois de septembre et se déroulera en salle Chauvet et au gymnase, en collaboration avec l'ARS et le centre de vaccination de Mâcon

2. Nettoyage et désinfection

Le nettoyage :

Nettoyage à l'aide d'un détergent habituel, en insistant tout particulièrement sur les points de contacts communs (poignées de portes, interrupteurs...)

La désinfection

Les agents utilisent un désinfectant virucide ou la javel diluée selon les moyens mis à disposition. Les lingettes peuvent être utilisées fréquemment notamment pour les poignées de portes.

Fréquence

Le nettoyage et la désinfection seront réalisés une fois par jour pour les lieux de passage.

Les objets fréquemment touchés sont désinfectés plusieurs fois par jour (claviers d'ordinateurs, photocopieuses)

Idem pour les sanitaires

Sur chaque salle partagée, figurera la date et l'heure du nettoyage.

Le gel hydro-alcoolique est disponible à l'entrée de chaque salle, à l'entrée du foyer-logement, ainsi qu'à l'entrée du CFPPA et du LEGTA

Tous les consommables des toilettes sont renouvelés quotidiennement.

Commande de matériels pandémie :

Masques chirurgicaux 3000 pièces,

Masques lavables 300 pièces

Bidons de gel-hydro-alcoolique : 50 bidons

Lingettes désinfectantes 2 X POTS de 1000

Lingettes désinfectantes 2 X POTS de 70

Lingettes désinfectantes 10 X Sachets de 30 lingettes

Spray désinfectant 10 X Spray 500 ML

Pare-visage 10 X Pare-visage

Lunette RUSHPSI 10 X lunette

Gants enduit 3 X Sachets taille 8 10 paires

Solution hydro-alcool 3 X Bidons de 5 L

Flacon 500 ML push pull 40 X Flacons

Charlottes 10 X Boîtes de 100

Les stocks seront contrôlés et renouvelés régulièrement.

3. utilisation des locaux

Salles de cours

Les salles de cours sont toutes potentiellement utilisables et utilisées.

Chaque apprenant sera à une **place nominative**, dans la mesure du possible, dans les salles de cours. Le prêt de matériel reste interdit (chacun doit venir avec son matériel, ses affaires).

Salles d'études :

La salle d'étude est à nouveau disponible, mais uniquement pour une seule classe. Si 2 ou plusieurs classes sont en études en même temps, la vie scolaire choisira la classe devant être en salle d'étude, les autres seront dans une salle en autonomie.

Accueil – administration LEGTA et CFPPA

Un marquage au sol permet de matérialiser la distance nécessaire entre les élèves et les personnels dès lors que l'on rentre dans un bureau.

Le port du masque est obligatoire pour tout personnel. Chaque agent peut enlever son masque dès lors qu'il est seul dans son bureau. Il le remet dès qu'une personne entre dans son bureau (de même que son interlocuteur-trice).

Internat LEGTA

L'internat fonctionne à sa pleine capacité.

Les études se font en chambre **sans port du masque**. La circulation entre les chambres est proscrite. Chaque élève qui sort de sa chambre doit porter un masque.

Le nettoyage et la désinfection des douches sont un point sensible. A l'issue de chaque rotation, chaque jeune est amené à nettoyer à grandes eaux sa douche. Du matériel de désinfection est mis à disposition en continu dans les sanitaires comme les douches. Des lingettes de désinfection sont mis à disposition dans chaque chambre. Chaque élève doit vérifier sa température avant de venir au lycée, **et ne surtout pas venir en cas de symptômes**.

Foyer-logement CFPPA :

Les règles énoncées pour le lycée s'appliquent de la même manière pour les stagiaires de la formation adulte.

Les stagiaires pourront toutefois déjeuner dans le foyer du bas, en respectant la distanciation physique (2m minimum), et en déjeunant avec des collègues de promo. Une charte de nettoyage sera affichée dans ce lieu.

Afin de permettre aux stagiaires adultes de la formation professionnelle de pouvoir se restaurer, un protocole spécifique est mis en place. Il est signé par l'ensemble des adultes logés sur le foyer-logement.

Restauration

La restauration de l'Etablissement reste le point le plus sensible.

Le self reprend sa pleine capacité (4 personnes par table), mais chaque classe ou groupe passe ensemble, selon un ordre de passage. Une distanciation s'applique (au moins une table) entre deux groupes.

Les horaires seront déterminés par la vie scolaire.

Petit-déjeuner :

Pas de changement, le self ouvre à 7h30, et la fluidité se fait naturellement. En cas de problème, les assistants d'éducation seront chargés de gérer le flux

Déjeuner

Les élèves, étudiants et stagiaires, sont convoqués au self sur des horaires échelonnés pour mettre en place un flux régulier, et permettant de limiter au minimum l'attente des commensaux. L'accès au self le midi et le soir se fait par l'escalier menant à la terrasse.

Repas :

2 services seront prévus :

18h40/19h : 1^{er} service

19h/19h05 : désinfection

19h05/19h30 : 2^{ème} service

Les personnels pourront continuer à utiliser le deuxième étage de l'internat pour se restaurer. Une limitation à 5 personnes simultanément doit être respectée.

Pour les stagiaires du CFPPA, la salle de restauration est maintenue, mais limitée à 6 personnes simultanément.

Les pauses café seront à nouveau autorisées. La distanciation physique (2m minimum) devra être respectée scrupuleusement, de même que l'aération des locaux. Une charte d'utilisation sera affichée.

Accueil des personnes extérieures

Un accueil des personnes extérieures est possible, mais doit rester l'exception. Chaque personne qui se présente doit arriver avec un masque, utiliser le gel hydro-alcoolique mis à sa disposition, respecter la distanciation physique et signer le registre de sécurité à l'entrée.

Pour toute réunion de personnes extérieures, et le cas échéant, de restauration au self, le pass sanitaire sera demandé. Les organisateurs seront responsables de la vérification de chaque personne, via l'application « Tous Anti Codiv Vérif »

Accueil des élèves

Chaque matin, un assistant d'éducation viendra accueillir les élèves, afin de s'assurer du port du masque et de l'utilisation de gel hydro-alcoolique.

Foyer des élèves :

Le foyer des élèves sera à nouveau accessible, dès lors qu'un groupe de travail (élèves, profs d'ESC, vie scolaire) aura rédigé une charte d'utilisation.

Le Domaine des Poncétys

Les règles énoncées pour les deux centres de formation s'appliquent de la même façon pour l'exploitation. Il s'agit notamment de faire appliquer le port du masque obligatoire pour tous les lieux clos de l'exploitation : cuvage, fromagerie, stabulation, etc...

Les stages sur l'exploitation sont à nouveau possibles. Un protocole d'utilisation est rédigé et validé pour chacun des ateliers

4. Gestion des cas COVID-19

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un stagiaire ou un personnel:

Les symptômes sont : toux essoufflement, éternuement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre.

Conduite à tenir :

Isolement immédiat du stagiaire, de l'élève ou du personnel dans une pièce dédiée (chambre d'internat pour le lycée, salle de classe de l'atelier pour le CFPPA).

Appel du médecin traitant ou du 15 pour connaître la conduite à tenir sur un plan médical.

Si le stagiaire, l'élève ou le personnel, n'est pas hospitalisé, retour obligatoire au domicile par ses propres moyens (véhicule personnel)

Nettoyage approfondi de la pièce où la personne a été isolée, après un temps de latence.

Poursuite stricte des gestes barrières.

Le stagiaire, l'élève ou le personnel ne pourra pas revenir sur le site et/ou chez le maître de stages avant avis du médecin traitant.

En cas de test positif :

Les apprenants et les personnels sont renvoyés chez eux pour une période de 10 jours.

Le tracing des cas-contacts est déterminé. Tous les cas contacts se font testés une première fois immédiatement.

2 cas de figure ensuite :

Pour les vaccinés : si le test négatif, ils restent en cours et refont un autre test à J+7. S'il est positif, ils restent à l'isolement 10 jours.

Pour les non-vaccinés : ils sont isolés durant 7 jours en cas de test négatif et 10 jours si le test est positif. Ils doivent se faire tester à nouveau au bout de 7 jours.

Pour rappel : si un apprenant est positif, tous les apprenants non-vaccinés de sa classe ou de son groupe sont considérés comme cas-contacts et rentrent chez eux.

Le chef d'établissement averti les autorités sanitaires (ARS), la DRAAF et le Conseil Régional. Des décisions de mises en quarantaine et/ou de fermetures pourront être prises.